inbp
Boulangerie
Pâtisserie
Chocolaterie
Traiteur

FINANCEMENT DES STAGES DE COURTE DURÉE À ROUEN :
· MODE D'EMPLOI ·

• Artisan ou conjoint collaborateur ou associé inscrit au Répertoire des Métiers

Vos stages peuvent être financés par le FAFCEA.
1/ Remplissez votre bulletin d'inscription, et adressez-le à l'INBP accompagné d'un extrait d'inscription au Répertoire des Métiers (D1).
2/ À réception de ces documents, l'INBP effectue les démarches auprès du FAFCEA.
3/ L'INBP vous transmet par courrier la décision du FAFCEA.
4/ À l'issue du stage, l'INBP vous remet une
attestation de présence, que vous adressez au FAFCEA, avec vos justificatifs de frais annexes (transport, hébergement).

• Salarié dans une boulangerie-pâtisserie (NAF 1071C)

Vous suivez un stage à l'INBP : votre entreprise peut obtenir le remboursement de son coût.
1/ Remplissez votre bulletin d'inscription, sans omettre la rubrique « Demande de participation financière par le FAF boulangerie salariés ».
N'oubliez pas de joindre une copie de votre dernier bulletin de salaire, afin que votre employeur puisse obtenir le remboursement de votre rémunération, pendant la durée de votre stage.
Au bas du bulletin, deux signatures sont obligatoires : la vôtre et celle de votre employeur. *Pour une formation dans le cadre du DIF, joignez la demande signée par le salarié.*
2/ À réception de ces documents, l'INBP transmet votre demande au FAF boulangerie salariés.
3/ Le FAF boulangerie salariés vous adresse directement sa réponse.
4/ À l'issue du stage, l'INBP vous remet une facture-attestation de présence, que vous adressez au FAF de la boulangerie salariés, avec vos justificatifs de frais annexes (transport, hébergement, restauration).

• Salarié dans un autre secteur

L'INBP est habilité à établir des conventions dans le cadre de la formation continue.
Prenez contact avec le responsable du personnel de votre entreprise.

• Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi

Renseignez-vous auprès de votre conseiller du Pôle Emploi ou de votre Conseil Régional.
Vous bénéficiez d'un abattement sur le coût du stage *(excepté lorsque vous réalisez la formation dans le cadre du DIF).*